



Cellule de gestion de crise Vendredi 4 décembre 2020 à 8 H 00

M. le préfet débute la réunion en indiquant que les échanges du vendredi matin avec les élus (parlementaires, présidents des EPCI et maires des communes sièges des arrondissements des sous-préfectures) ont vocation à perdurer et que le créneau horaire restera identique, même si les thèmes et les questions abordés évolueront très prochainement. M. le préfet explique qu'en effet l'instance aura pour objectif d'explorer de nouvelles thématiques plus larges, toujours en lien avec les territoires et non plus limitées à la problématique sanitaire : le 11 décembre prochain sera constitué un comité local de la transition écologique. M. le préfet précise qu'il invitera au cours des prochaines séances des chefs de service afin d'aborder des sujets transversaux, il cite l'exemple de la DRAC.

M. le préfet insiste auprès des élus : il est fortement souhaitable que les informations diffusées au cours de ces réunions puissent être transmises aux maires afin que tous les élus et plus largement les acteurs locaux puissent participer et contribuer au plan de relance. M. le préfet rappelle que les sous-préfets organisent et organiseront dans les arrondissements des réunions répondant aux mêmes finalités et que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'AMF, est également productrice et génératrice de contenus sur lesquels il est possible de s'appuyer.

M. le préfet indique qu'il existe depuis plusieurs mois une cellule France relance au sein de la préfecture et que cette structure peut également venir en appui des élus : il sera question de son fonctionnement en seconde partie de réunion.

M. le préfet annonce l'ordre du jour :

- gestion de la situation sanitaire dans la Marne et au sein des établissements scolaires
- déploiement du plan de relance dans la Marne

Point 1 : Gestion de la situation sanitaire dans la Marne et au sein des établissements scolaires

1. Gestion de la situation sanitaire au sein de la Marne

M. le délégué territorial ARS Marne donne la valeur des indicateurs épidémiologiques arrêtés la veille de la réunion pour le département :

- le taux d'incidence général est de 60,1 / 100 000
- le taux de positivité est de 7,0 % (6,6 % pour l'agglomération rémoise)

L'ensemble du département se situe en dessous des seuils d'alerte, on constate un ralentissement de la circulation virale. Toutefois une vigilance accrue est conservée au sujet des personnes de 80 ans et plus dont le taux d'incidence reste particulièrement élevé (150/100 000). Il est à noter que la Marne enregistre désormais les meilleures données épidémiologiques de la région Grand-Est.

**Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne
(données ARS consolidées au 02/12/2020)**

	28/09/20	15/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	12/11/20	16/11/20	19/11/20	25/11/20	30/11/20	02/12/20
Grand-Est											
Ti GE	38,9	106,0	353	405,5	445,1	386,5	264,5	231,6	176,5	136,9	134,7
Ti GE 65 ans et +	21,7	66,6	278,8	325,1	360	366,4	291,3	271,5	208,8	172,6	174,7
Tp GE	3,0	7,6	14,4	16,8	17,2	16,2	15	14,6	13,2	11,0	11,0
Marne											
Ti 51	62,3	132,5	312,5	346,7	373,5	260,2	177,2	159,5	105,7	73,8	73,6
Ti 51 65 ans et +	37,1	74,2	271,3	295,2	327	240,4	195,3	189,1	147,6	95,4	98,1
Tp 51	5,1	9,5	16,2	19,4	19,6	15	13,1	12,4	10,4	7,5	7,5

Impact de la pandémie sur le système de soins (données consolidées le 02/12/2020)

	28/09/20	15/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	12/11/20	16/11/20	19/11/20	25/11/20	30/11/20	02/12/20
nb hospitalisation 51	36	50	103	132	162	193	218	223	220	231	214
nb réanimation 51	5	13	20	20	26	40	44	40	45	42	33
Décès GE	3726	3768	3858	3915	3975	4143	4266	4381	4592	4747	4828
Décès 51	281	288	304	305	309	317	326	342	357	367	374
Occupation lits réa GE	35	59	127	174	207	303	342	353	351	310	294
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	12,53 %	26,96 %	36,94 %	43,95 %	64,33 %	72,61 %	74,95 %	74,52 %	65,82 %	62,42 %

Concernant la situation des services hospitaliers et de réanimation, les chiffres diminuent quelque peu, mais restent globalement élevés. Cet « effet plateau » pourrait paraître paradoxal compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire départementale, cette absence de diminution des taux d'occupation est dû aux transferts de patients positifs Covid-19 en provenance du département voisin des Ardennes. Le CHU de Reims et la polyclinique de Courlancy accueillent des patients de Vouziers et de Rethel.

D'autres informations sont données :

- Concernant les établissements et les services médico-sociaux, l'ARS et le conseil départemental doivent faire face à un important cluster à Saint-Germain-la-Ville (17 morts Covid-19) ;
- Le protocole d'oxygène-thérapie à domicile a quant à lui abouti, les personnes souffrant de problèmes respiratoires mineurs peuvent désormais rester chez elles ;
- La campagne de communication sur le thème de l'isolement se poursuit ;
- La stratégie des tests de l'ARS consiste à se concentrer sur les personnes les plus paupérisées, car il est craint qu'une troisième vague puisse débuter par ces populations.

La campagne de vaccination n'a pas encore été initiée, mais ses modalités de mise en œuvre sont à l'étude. La Haute Autorité de Santé a rendu un avis le 30 novembre dernier. Il s'agit d'une proposition d'une campagne de vaccination en 5 phases visant d'abord les personnes les plus à risque de forme grave et les plus exposées au virus, pour tenir compte d'une arrivée progressive de doses de vaccins au fil de l'année 2021. Les cinq phases préconisées par la HAS sont :

- Première phase à l'arrivée des toutes premières doses : vaccination en priorité les personnes âgées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou tout autre hébergement collectif ainsi que les professionnels du secteur de la santé, du secteur médico-social et du transport sanitaire dont l'activité ne doit pas être interrompue en période épidémique ;
- Deuxième phase critique : vaccination des personnes ayant plus de 75 ans, puis les personnes de 65 à 74 ans ayant une comorbidité, puis les autres personnes de 65-74 ans & poursuite de la vaccination des professionnels du secteur de la santé, du médico-social et du transport sanitaire, en priorisant les professionnels âgés de plus de 50 ans ou présentant une comorbidité, quel que soit leur mode/lieu d'exercice ;
- Troisième phase critique : vaccination de l'ensemble des personnes plus de 50 ans ou de moins de 50 ans mais à risque de forme grave du fait de leurs comorbidités ;
- Quatrième phase : vaccination des personnes fortement exposées au virus du Sars-Cov-2 et qui n'auraient pas été vaccinées antérieurement (car moins de 50 ans et sans comorbidité) ;

- Cinquième phase : sous réserve que les allocations de doses vaccinales auront été suffisantes pour vacciner chacune des populations prioritaires, vaccination des personnes de plus de 18 ans et sans comorbidité.

Il est indiqué que le premier vaccin qui devrait être livré et utilisé en France serait le vaccin Pfizer et BioNTech qui la particularité de devoir être conservé sous la barre des -70°C et qui devrait être conditionné en flacons de 4 doses. Ces contraintes sont actuellement étudiées par l'ARS pour définir le nombre de flacons à utiliser pour chaque entité. Un super-congélateur de 70 doses serait a priori disposé en Moselle, le CHU de Reims en disposerait d'un également, de taille plus réduite, d'où partiraient les différentes chaînes de redistribution marnaises, soit 49 EHPAD. Les conditions de transport ne sont pour le moment pas définies à ce stade. Un comité de pilotage vaccination sera prochainement institué, il devrait réunir des pharmaciens, médecins, infirmiers et des infectiologues, la première réunion de ce COPIL est fixée au 14 décembre.

2. Gestion de la situation sanitaire au sein des établissements scolaires

M. l'IA-DASEN confirme que la situation sanitaire s'améliore sur le département puisque le nombre de cas Covid-19 en cours de gestion diminue au sein des établissements scolaires. Toutefois, il indique qu'il importe de maintenir des vigilances accrues. M. l'IA-DASEN cite deux exemples d'établissements touchés depuis hier par de nouveaux foyers de contaminations Covid-19 : le collège de Cormontreuil (3 cas dans une même classe nécessitant la fermeture de la classe concernée) et l'école maternelle de Conflans-sur-Seine (toute l'école est cas contact suite à des problèmes au sein de la restauration).

Concernant le déploiement des tests antigéniques au sein des établissements scolaires, les services académiques ont déjà élaboré des modalités de mise en œuvre précises. Le schéma prévu est celui de 17 binômes d'infirmières scolaires pour tout le département, dont 9 pour l'agglomération rémoise. A l'heure actuelle, il est prévu de tester les personnels adultes et volontaires.

Intervention de M. de Courson :

L'élú souhaiterait avoir la confirmation que la première phase de vaccination concernera bien l'ensemble des ESMS accueillant des personnes âgées dépendantes (ex : MARPA ou résidences autonomie).

Réponse de M. le délégué ARS Marne :

La préconisation de l'ARS inclut a priori tous les lieux de résidence en mode collectif. La difficulté et les questions se posent davantage pour les personnes dépendantes vivant au sein de leurs propres domiciles.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet indique qu'une réunion doit se tenir dans la matinée au sujet de la vaccination et que des éléments seront transmis la semaine prochaine. Il semblerait toutefois qu'une quinzaine de sites aient été retenus à l'échelle nationale et que Vatry et Marolles seraient identifiés dans le dispositif comme sites de préstockage.

Intervention de M. Lévêque :

L'élú précise que la campagne de vaccination devrait à son sens également impliquer l'échelon local (collectivités locales et médecine de ville) pour pouvoir gérer l'ensemble des questions d'organisation et de logistique.

Intervention de M. de Courson :

L'élú indique que les vaccins auraient une durée de vie de 4H00 une fois sortis des conditions de conservation à -70°C et souhaite savoir si des dispositifs d'acheminement viables existent.

Réponse de M. le délégué ARS Marne :

Il s'agit effectivement d'une logistique lourde à mettre en place et à ce stade, il n'y a pas de réponse quant à la question de l'acheminement. Quant à l'implication des acteurs locaux, compte tenu du nombre de personnes à vacciner, il semblerait tout à fait logique de pouvoir actionner l'ensemble des leviers potentiels pour réussir ce type d'opération.

Point 2 : Déploiement du plan de relance dans la Marne

M. le préfet donne la parole à M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne qui pilote la cellule départementale France Relance.

1. Organisation de la cellule France Relance de la Marne

M. le secrétaire général rappelle que durant tout l'été le sous-préfet chargé de la relance était M. Alain GUEYDAN et qu'au départ de ce dernier, il fut appelé à le remplacer.

M. le secrétaire général précise qu'il s'appuie sur la Cellule Départementale France Relance pour mener à bien cette mission qui gère également le contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne.

La Cellule Départementale France Relance de la Marne est désormais composée de :

- M. Laurent Maisonneuve, administrateur civil, délégué à l'accompagnement régional du ministère des armées
- M. Nicolas Kieffer, directeur de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DCPPAT)
- M. Hubert Sosson, adjoint au directeur de la DCPPAT et chef du pôle de la Coordination Administrative de la DCPPAT
- Mme Christine Coquelle, adjointe à la cheffe de pôle de l'Appui Territorial de la DCPPAT
- M. Antoine de Miribel, stagiaire ENA

M. le secrétaire général indique que l'ensemble de l'équipe se tient à l'écoute des élus et des acteurs économiques du département pour examiner les problématiques rencontrées relatives au plan de relance.

2. Comment accéder aux appels à projets et déposer un projet ?

M. le secrétaire général explique que les services de l'État ont bien conscience que le plan de relance est un sujet dense et combinant un nombre très important de dispositifs souvent divers et variés parfois complexes. Il précise qu'il s'agit à la fois d'une force, et que cela pourrait être une faiblesse si les acteurs concernés ne sont pas en mesure d'appréhender les informations adéquates relatives aux différents appels à projets (AAP).

M. le secrétaire général indique que pour déposer un AAP, il s'agit d'effectuer deux étapes :

- accéder aux AAP
- déposer un projet en ligne

M. le secrétaire général déclare qu'accéder aux appels à projets est une démarche simple et que toutes les informations sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>) et de cliquer sur l'onglet « mesures » (disponible également via le lien : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils>).

Il suffit ensuite de choisir son profil entre particuliers / entreprises / collectivités locales / administrations pour pouvoir accéder à l'ensemble des AAP. Il est également possible de filtrer par thématique. Cette démarche permet d'obtenir la liste des projets pouvant répondre à des besoins particuliers et déterminés.

La seconde phase, celle du dépôt d'une proposition de réponse à un AAP, peut parfois paraître plus complexe : il importe de bien suivre les indications au sein des fiches. Fréquemment, le dépôt d'un projet se fait en ligne ou par voie dématérialisée.

M. le secrétaire général précise que la Cellule Départementale France Relance a réalisé un tableau synoptique des différents appels à projets et aides déployés dans le cadre du plan de relance : il s'agit d'un document visant à aider les potentiels dépositaires de projets, mais il ne remplace pas les informations du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Il est également possible de se référer au tableau du MINEFI qui se présente sous forme de planning des AAP. Ces documents seront adressés aux élus à l'issue de la réunion.

M. le secrétaire général ajoute que la cellule départementale fait tout son possible pour transmettre les informations au fur et à mesure de leur publication aux chambres consulaires, aux branches professionnelles et parfois même aux professionnels pour signaler ou mettre en lumière tel ou tel AAP. Par exemple, la cellule a adressé l'AAP décarbonation à l'usine Luzeal (France Luzerne) qui déshydrate de la luzerne à proximité de Châlons-en-Champagne, car cette dernière emploie de la lignite pour réchauffer ses fours et pourrait être éligible à un nouveau procédé. La cellule a également transmis des informations à l'entreprise PRIVE de Châlons-en-Champagne à l'occasion de la visite officielle du Premier Ministre: au cours des échanges, l'entreprise a indiqué souhaiter pouvoir installer des locaux et unités de production dans un autre lieu, ce qui correspond justement à un AAP existant.

M. le secrétaire général indique que la cellule fait tout son possible en lien avec la DIRECCTE et avec la commissaire aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises. Il insiste sur le fait que malgré tous ces efforts, c'est aux entreprises locales, aux particuliers, aux collectivités ou aux administrations d'être proactifs et de faire la démarche de chercher et/ou de se manifester pour être aidés.

M. le préfet déclare que les élus locaux doivent aussi jouer un rôle et faire le lien en diffusant les informations aux différentes entités et usagers de leurs secteurs et de faire remonter les éventuelles questions et besoins d'accompagnement.

3. L'instruction des appels à projets

A l'exception des projets DSIL exceptionnelle, M. le secrétaire général explique que les projets ne sont pas instruits directement par les services de la préfecture de la Marne et que ces derniers n'ont pas la main pour donner la liste des lauréats. Un certain nombre de projets sont étudiés par le SGARE (préfecture de région), d'autres projets plus particuliers le sont par des organismes spécialisés tels que l'ADEME par exemple pour les projets liés à l'environnement et à l'énergie au sein des structures industrielles et commerciales.

M. le secrétaire général indique que la préfecture de la Marne reçoit des informations quant à l'évolution ou à l'état d'avancement de l'instruction des projets, mais qu'il est impossible pour les services de la préfecture de la Marne de donner la moindre indication à ce sujet aux élus ou aux professionnels qui souhaiteraient obtenir le résultat ou des indications au sujet des instructions. Cette contrainte est en fait une mesure de protection liée au secret des affaires, lequel comprend le secret des procédés, des informations économiques et financières et des stratégies commerciales ou industrielles. Le droit de la commande publique s'est également récemment enrichi de dispositions protectrices du secret des affaires et tout manquement pourrait être de nature à permettre l'introduction d'un « référé secret des affaires » devant le juge administratif.

4. Interventions des élus

Intervention de M. Lévêque :

L'élu déclare trouver, à la lecture du tableau du MINEFI, l'ensemble du dispositif du plan de relance complexe et pouvant être de nature à favoriser les grandes structures qui sont habituées à réaliser des dossiers et à effectuer des démarches en ligne. Il indique redouter que le plan de relance vienne en quelque sorte creuser davantage les inégalités territoriales mettant de côté le milieu rural qui pourrait ne bénéficier généralement pas d'une importante capacité ingénierale.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet répond que le tableau produit par le MINEFI a pour objet de recenser tous les projets, mais que tous les projets ne s'adressent pas à tous les usagers et entités. Certes, les AAP sont foisonnants, mais ils ont été justement créés pour répondre à de nombreux besoins et situations particulières. M. le préfet explique que les sous-préfets d'arrondissement et la Cellule Départementale France Relance sont présents pour aider et accompagner. Il souligne aussi la nécessaire démarche proactive de chacun : l'aide ne pourra être apportée que si une demande ou une sollicitation est faite. M. le préfet propose que les collectivités territoriales fassent également partie des relais pour soutenir et aider les particuliers ou les entreprises locales qui en exprimeraient le besoin. M. le préfet indique que le dispositif peut paraître complexe par la pluralité des types de démarches à réaliser et par le nombre de types d'instruction possibles et ajoute que l'objectif de la réunion est justement de faire le point et de ne laisser aucune question en suspens.

Réponse de M. le secrétaire général :

M. le secrétaire général déclare comprendre le point de vue de l'élue et indique qu'il serait bénéfique pour tous potentiels candidats ou personnes intéressées de bien se rendre en première intention sur le site internet (mentionné ci-avant) pour limiter le champ des projets potentiels et avoir les premières clés nécessaires à la bonne réalisation d'un dépôt de candidature. M. le secrétaire général dit qu'il est bien certain que c'est cette phase de dépôt qui pourra être la plus difficile (manque d'ingénierie), mais que face à la moindre difficulté les services préfectoraux seront à disposition pour aider ou orienter. Il explique que souvent les établissements publics chargés des instructions à l'échelle nationale ont également des cellules d'aide et d'appui (ex : ADEME).

Intervention de Mme Chevallot :

L'élue déclare s'être rendue sur le site internet du MINEFI pendant la réunion tout en suivant les échanges (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>), elle indique que de son point de vue, la présentation est claire et l'organisation des projets plutôt pertinente. Elle explique que les entreprises locales s'appuient beaucoup sur les chambres consulaires et souligne également le rôle important de l'agence « Marne Développement » (NDLR : *située au mess des entrepreneurs à Châlons-en-Champagne, créée en novembre 2019, financée par la région, le département, la CCI et les 14 EPCI marnais, l'agence est positionnée sur des missions de développement endogène : soutien au développement des entreprises du territoire (animation, foncier/immobilier, etc.), suivi d'entreprises ciblées, apport du premier niveau d'une réponse publique consolidée, etc.*). L'élue indique enfin qu'il n'est pas possible de faire à la place des usagers et des entreprises, mais qu'il est du devoir des élus d'être à l'écoute afin de pouvoir aider et accompagner.

Intervention de M. le préfet :

M. le préfet déclare avoir trouvé intéressante la démarche que certaines communes ont eu de créer des hotlines et des permanences pour répondre aux questions des administrés liées à la pandémie de la Covid-19. Ces permanences ont pu se mettre en place et donner des informations à partir des documents fournis par la préfecture. M. le préfet explique que ce type d'initiative pourrait dans une certaine mesure être transposée localement afin de concourir au bon déploiement du plan de relance en diffusant des renseignements à l'attention des particuliers et/ou des entreprises. Dans cette perspective, un lien serait assuré avec les services de la préfecture dès que le besoin se ferait ressentir.

Intervention de Mme Arts :

Mme la directrice de l'AMF 51 informe les élus que dans la lettre du maire de la Marne de décembre, l'association des maires s'est engagée dans un plan d'information et de décryptage du plan de relance. Elle indique également qu'un tour d'horizon est effectué sur l'ensemble des autres aides et rappelle que la région et le département mettent également en place des mesures (ex : mesures régionales pour les communes de moins de 500 habitants).

Intervention de M. le secrétaire général :

M. le secrétaire général annonce qu'au 24 novembre 50 dossiers ont déjà été déposés dans le département, ce qui place la Marne à la 3^e position au sein des départements de la région Grand-Est. Les domaines sont très variés.

M. le préfet remercie les élus et indique que ces réunions auront vocation à continuer sur ce même créneau horaire (sauf pendant les fêtes de fin d'année). Il conclut en indiquant qu'il souhaite que puisse se mettre en place une véritable complémentarité d'actions entre les élus et les services de l'État et termine son propos en reprenant les mots du Chef de l'État (allocution du jeudi 12 mars) : « chacun a son rôle à jouer ».

Prochaine réunion : vendredi 11 décembre 2020 à 08 H 00

Le Préfet

Pierre N'GAHANE

